

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Masques de protection

Le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition 5 masques de protection par personne de plus de 18 ans domiciliée dans la commune dès à présent. Ces masques peuvent être utiles dans les transports publics ou notamment pour se rendre au salon de coiffure par exemple. Beaucoup de commerces les mettent à disposition, mais une petite réserve peut tout de même se révéler utile. Un tout-ménage informera les personnes concernées tout prochainement et les masques peuvent être obtenus auprès du secrétariat municipal (032 489 10 67 ou admin@cortebert.ch) . Par ailleurs, des masques sont aussi disponibles à prix coûtant (80 ct pièce) pour les commerces et entreprises qui souhaiteraient en acquérir auprès de la commune. Si besoin, les quantités peuvent être limitées afin d'assurer une répartition équitable.

Bibliothèque

Madame Marie-Christine Hostettler a récemment annoncé sa démission de la présidence de la commission de la bibliothèque. Après de nombreuses années de fonction, elle prendra ainsi une retraite bien méritée et le Conseil municipal lui adresse ses vifs remerciements pour tout le travail accompli, tout en lui souhaitant le meilleur pour son avenir. Madame Sarah Gautier s'étant mise à disposition, elle reprendra la fonction vacante et la commission sera ainsi au complet. Le Conseil municipal remercie également Madame Gautier de se mettre à disposition. A noter que pour l'heure, la bibliothèque demeure momentanément fermée, probablement jusqu'à fin mai. La réouverture se fera d'entente avec la commission.

Clientis

La banque Clientis Caisse d'Epargne Courtelary a annoncé un don de plus de 9'200 francs suite au bouclage 2019 qui a été réjouissant. Le Conseil municipal remercie notre établissement bancaire régional pour son bon travail.

Don

Un don exceptionnel de 300 francs a été décidé en faveur du HC Cortébert qui a sollicité la commune suite à la situation sanitaire qui lui cause des soucis financiers.

Assemblée municipale annulée

L'assemblée municipale du mois de juin a été annulée suite aux incertitudes liées à la levée éventuelle des restrictions concernant les réunions publiques. Aucun point urgent ne nécessitant a priori une réunion avant la fin d'année, il a pour l'heure été décidé de traiter les points concernés (notamment les comptes 2019) en décembre. Une assemblée extraordinaire serait convoquée au besoin dans l'intervalle. Le Syndicat d'épuration a par ailleurs annoncé le report de l'assemblée des délégués du 3 juin au mois d'octobre.

Commission d'école

Audrey Quartenoud a été déclarée élue à la Commission d'école suite à la démission de Vanessa Feusier. Le Conseil municipal remercie vivement la démissionnaire de son travail et félicite la nouvelle membre pour son engagement, tout en lui souhaitant beaucoup de plaisir dans sa tâche.

Nouveau portail sur le sentier des passerelles

D'entente avec la commune municipale, la commune bourgeoise rétablit et adapte la clôture du pâturage des Ruaux situé sur l'extrémité nord de sa parcelle no 823 à Cortébert. Le secteur concerné est situé entre l'abri de protection civile et les passerelles sur la Suze en direction de Corgémont.

Cette zone a été utilisée comme pâturage depuis des décennies et fait partie de la zone d'estivage. Ces dernières années, il ne s'y trouvait pas systématiquement des bovins, mais par exemple aussi des moutons. Dès 2020, la commune bourgeoise y fera de nouveau paître des bovins sur toute la surface, notamment des génisses d'estivage. Dans ces conditions, la remise à jour de la clôture est nécessaire dans ce secteur et est en cours. Un nouveau portail est donc installé sur l'extrémité nord à proximité des passerelles en direction de Corgémont.

Avant la construction du sentier à cet endroit voici quelques années, la barrière était simplement installée jusqu'au bord de la Suze. Les piétons et cyclistes qui utilisent maintenant le chemin seront donc priés de toujours refermer le portail après leur passage lorsque celui-ci est fermé en présence de bétail. Vu la taille relativement modeste du pâturage, le bétail ne sera présent que quelques jours consécutifs à raison de quelques périodes de mai à septembre. Les périodes de fermeture du portail seront donc très limitées dans le temps. La commune bourgeoise remercie vivement les usagers de jouer le jeu et de prendre soin de ne pas effrayer le bétail en passant dans le secteur.

